

Annexe 9) Courrier d'Hervé Barbaret à Marie-Christine Labourdette du 04 mars 2013

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



L'administrateur général

DML/HB/sc/n°2013-09

Paris, le 04 mars 2013

Hervé Barbaret
Administrateur général du musée du Louvre

à

Madame Marie-Christine Labourdette
Directrice, chargée des musées
Direction Générale des Patrimoines

Lors d'une réunion en avril 2012, nous avons évoqué l'avenir des Archives des musées nationaux.

Vous aviez alors proposé que les Archives des musées nationaux (1700 mètres linéaires et trois agents) soient transférées au Louvre. Les archives du musée du Louvre pourraient être déplacées dans des locaux adjacents aux magasins des AMN laissés libres par le départ de la BCMN. Les mêmes archivistes pourraient donner accès aux deux fonds d'archives au public, interne ou externe.

Le Louvre a depuis été relancé sur cette question par Mmes Petitou et Granger, du SBADG.

Trois points sont à prendre en compte avant que le Louvre puisse prendre une position définitive :

- un problème préalable de légalité
Il nous semble en première lecture que votre proposition, telle que reformulée ci-dessus, se heurte à la réglementation relative aux archives publiques. En effet, il n'est pas possible, pour le musée du Louvre, d'avoir la responsabilité de la conservation et de la communication d'archives dont il n'est pas le producteur.

Musée du Louvre
75058 Paris Cedex 01
Téléphone 01 40 20 50 50
Télécopie 01 40 20 54 42
www.louvre.fr

- une impossibilité juridique pour le Louvre à prendre seul une décision
La gestion des archives du Louvre, comme celle de l'ensemble du ministère de la Culture et de la communication, se fait sous le contrôle scientifique et technique de la Mission des archives. De ce fait, il nous semble indispensable que celle-ci participe aux discussions.
- une première analyse technique de l'état des locaux et du non-respect des normes bâtimentaires requises, qui fait apparaître des besoins urgents et indispensables de travaux d'ampleur pour garder ces espaces ouverts au public (étude en cours).

Ces points seuls justifient la mise en place d'un groupe de travail pour poursuivre la réflexion, qui devra nécessairement inclure les questions de faisabilité technique dans les espaces, de budget, d'autonomie du Louvre en matière de gestion de ses archives etc. D'ailleurs, une demande, émanant de la Mission des archives, de constitution d'un groupe de travail sur cette question, rassemblant le SMF, le Louvre et la Mission des archives, avait déjà été formulée début 2012.

Le musée du Louvre reste donc à votre disposition pour la suite de cette réflexion.

Hervé Barbaret